



Sommaire du Numéro de Décembre ;

L'Eucharistie, remède aux suites du péché originel. — Plan d'instruction eucharistique : la sainte Messe, centre de la religion catholique. — Réponses liturgiques. — L'Heure d'adoration hebdomadaire. — Sujet d'adoration : Jésus-Eucharistie, Souverain Prêtre, — Les Modèles du Prêtre-Adorateur : le Vén. Marcellin Champagnat. Une objection contre l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs. — Messe dans une église étrangère. — Empêchements de l'heure d'Adoration

L'EUCCHARISTIE

Remède aux suites du péché originel.

L'Immaculée Conception de la sainte Vierge ramène nos regards, par un contraste naturel, à la conception souillée et pécheresse du reste des hommes.

Autant Marie nous apparaît belle dans l'éclat de sa Conception très pure, autant nous nous semblons à nous-mêmes déshonorés, hideux, nous qui sommes nés dans le péché, et qui en portons en nous les conséquences funestes.

Et c'est à juste titre ; car, en vérité, nous avons été *misérables et dégradés dans notre conception et notre naissance* ; — nous le sommes demeurés depuis par suite de cette faute première dont les suites et les effets persistent en nous.

I

Qu'est le péché originel en lui-même ?

La responsabilité étendue à chacun des hommes de la chute de nos premiers parents. — Pour savoir ce qu'il a opéré de ravages en chacun de nous, étudions ce qu'il a produit en Adam.

Adam orné de la *grâce*, adopté comme fils de Dieu, participant à la nature et à la vie divine ; capable de foi, d'espérance et de vertus surnaturelles. — Adam prédestiné à la *gloire* ; tendant à la vision et à la possession éternelle de Dieu. — Qu'a fait le péché en Adam ? Il lui a fait perdre les *avantages naturels* dont il jouissait : chassé du Paradis, il perd son empire sur la création ; tous les êtres sont en révolte contre ce roi tombé ; — il lui fait perdre la *grâce* ; de fils d'amour il en fait un fils de colère. — Il lui enlève le droit à la *gloire* et le condamne à l'enfer.

Voilà ce que le péché originel a fait en nous : voilà l'état où il nous a réduits à notre naissance.

II

Ses suites et ses conséquences.

Mais nous avons été rachetés ? Oui, toutefois il subsiste une expiation.

Le péché, mort en nous, y garde des racines, des tendances qui peuvent revivre.

La nature a été laissée dans sa condition misérable.

1. Dans notre esprit c'est *ignorance, erreur, illusion*.
2. Dans notre *cœur*, c'est la lâcheté, l'insensibilité, l'égoïsme.
3. Dans notre volonté, ce sont les attaches dérégées, la fausse indépendance, la faiblesse dans l'action et la souffrance.
4. Dans le *corps* : ce sont les maladies, les passions, les révoltes des sens.

Quelle est longue la liste de nos infirmités et de nos misères ! Toutes nous viennent du péché originel.

III

Mais leur sommes-nous laissés en proie sans espoir de leur échapper en cette vie ?

Non : car après le Baptême, Dieu nous donne part à un

sacrement qui achève de nous guérir des suites du péché originel : l'Eucharistie, ainsi que l'exprime la sainte Liturgie : *Sacramenta illius in nobis culpæ vulnera reparant a qua Immaculatam Virginem...præservasti.*

a) L'Eucharistie en effet *augmente et développe la grâce* : nous fortifie par là contre la tentation, le péché.

b) L'Eucharistie *restaure la nature*, assainit l'intelligence, dirige le cœur, fortifie la volonté.

c) L'Eucharistie rend assuré notre droit à la gloire ; nous en donne l'avant-goût et le gage.

C'est ce qui forme en nous le nouvel Adam : *Creatus in justitia et sanctitate veritatis.*

Que l'Immaculée Conception de Marie excite nos cœurs à la reconnaissance et à l'amour envers Celui qui l'a si admirablement préservée du péché originel, et qui nous a laissé dans l'Eucharistie un moyen si miséricordieux d'échapper dans une grande mesure à ses suites funestes.



Plan d'Instruction Eucharistique



La Sainte Messe, centre de la religion catholique



De tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de l'essence et des effets du sacrifice eucharistique, il est facile d'en conclure l'importance exceptionnelle. Il nous reste à exposer la situation qu'il occupe au centre de la religion et à en montrer la valeur dans l'économie de l'Eglise pour le salut et l'avantage des chrétiens.

La religion, prise dans un sens large, se résume dans ces deux éléments : la *gloire de Dieu* et la *sanctification de l'homme*. Or à ces deux points de vue le Saint Sacrifice nous apparaît comme le point culminant où tout converge et se résume.

I

1. Il faut remarquer d'abord que, dans toutes les religions, le sacrifice a été considéré comme l'hommage suprême à la grandeur et

au Souverain domaine de Dieu.

Le sacrifice d'Abel et de Caïn en font foi : et nous voyons que dès ces premières âges du monde, le culte de Dieu était avant tout le sacrifice.

On sait assez l'importance que les nations païennes donnaient aux sacrifices offerts solennellement en l'honneur de leurs Divinités ; et aujourd'hui encore nos missionnaires sont témoins du déploiement de pompe et de solennité des peuplades sauvages quand il s'agit d'immoler une victime à leurs idoles.

L'Ancien Testament nous prouve enfin surabondamment que le culte exigé spécialement par Dieu est le culte du sacrifice.

2. De plus, la sainte Messe est l'acte le plus digne et le plus parfait : il procure au Très-Haut un hommage et un honneur tels que des millions de mondes créés ne pourraient lui offrir. Le sacrifice eucharistique est, de sa nature, l'hymne le plus magnifique que l'on puisse chanter à la gloire de Dieu, il est le résumé de tout le service divin, l'accomplissement de tous nos devoirs religieux ; il est l'adoration la plus haute, l'action de grâces la plus parfaite, l'expiation la plus efficace, la supplication la plus puissante.

Cette action si courte et si simple en apparence, l'emporte infiniment en dignité et en efficacité sur toutes les prières de l'Église et des fidèles. C'est que Jésus s'immole lui-même par nos mains, c'est que la Victime immolée est la plus sainte, et que le Prêtre qui l'offre est le plus agréable à Dieu.

3. Aussi, dans toutes les solennités au culte religieux, la Messe a le premier rang. Elle forme comme une couronne de lumières, elle est vraiment le soleil surnaturel qui répand sur toutes les fêtes la chaleur et la beauté. C'est par elle que nous célébrons les prodiges d'amour de l'auguste Trinité, les mystères de la vie de Jésus-Christ, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte ; par elle, nous fêtons les privilèges, les grâces, les vertus, les splendeurs, la puissance et la bonté de la Mère de Dieu ; par elle nous solennisons les fêtes des anges et des saints, et nous remercions Dieu de nous les avoir donnés pour modèles et protecteurs.

4. Enfin, tout ce que les fidèles peuvent faire pour la gloire et le service de Dieu se rapporte principalement à la digne célébration du sacrifice de la Messe. Pourquoi élève-t-on et consacre-t-on des églises et des autels magnifiques ? Pourquoi les orne-t-on avec ce que la nature et l'art offrent de plus beau ? Pourquoi ces vases d'or et d'argent, ces calices et ces patènes, ces vêtements précieux ? Pourquoi ces lumières qui brillent sur l'autel, ces fleurs qui y répandent leurs

parfums, ces nuages d'encens qui remplissent le sanctuaire ? Pourquoi tout cela, si ce n'est pour rendre plus saisissante la majesté du Sacrifice ?

II

Parmi les actes nombreux qui nous communiquent la grâce et se rapportent directement à notre sanctification, le saint sacrifice de la Messe occupe, sous plusieurs points de vue, la première place et la plus importante.

1. C'est d'abord la conséquence des relations qui existent entre le sacrifice de la croix et celui de nos autels. La croix est la source originelle et générale de toutes nos grâces : la Messe la transporte du passé dans le présent et la rapproche de nous pour la mettre à notre portée.

Dans la réalité du Sacrement, l'Homme-Dieu perpétue sur la terre son action de rédempteur et de médiateur. Comme il a racheté le monde surtout par sa mort sur la croix, ainsi, il poursuit l'accomplissement de son œuvre principalement par le sacrifice de la Messe qui en est la représentation essentielle et le renouvellement mystérieux.

Cette vérité est exprimée en termes d'une justesse saisissante dans ces paroles de la Liturgie : *Quoties hujus hostiæ commemoratio celebratur, opus redemptionis nostræ exercetur.* (SECRET. DOM. IX, POST P.)

Ces paroles ne signifient pas seulement que par le sacrifice eucharistique les fruits de la croix sont appliqués aux hommes, mais de plus que toutes les conditions dans lesquelles s'est accomplie notre Rédemption, sont réellement renouvelées et concentrées sur l'autel d'une façon mystique.

2. Sous ce rapport, on peut désigner la Messe comme la source de toutes les grâces produites par les actes du culte religieux, c'est-à-dire les Sacrements.

Considérée comme moyen d'obtenir la grâce, la Messe est assurément inférieure aux Sacrements, elle ne peut comme eux, effacer le péché et donner la grâce sanctifiante. Mais, sous un autre point de vue, elle l'emporte sur eux, car les sacrements n'obtiennent que certaines grâces et à celui seulement à qui ils sont conférés. Le sacrifice de l'autel, au contraire, médiatement ou immédiatement, peut obtenir toutes les grâces, et non seulement au prêtre, mais encore à toutes les personnes à qui il est appliqué.

La Messe, étant le même sacrifice que celui de la Croix, on peut donc le nommer à juste titre, comme le fait le Rituel Romain, la

source d'où découlent les fleuves de la grâce et du salut, les Sacrements : *fons omnium Sacramentorum*. Elle est le soleil de grâce qui se lève tous les jours : ses rayons purs et lumineux se divisent dans le prisme aux sept couleurs des sacrements, et forment l'arc-en-ciel de la paix qui relie les trésors du Ciel aux misères de la terre.

Cette relation des Sacrements avec le sacrifice de Jésus-Christ a été figuré dans ce fait profond et mystérieux du Calvaire où le cœur du Rédempteur percé d'une lance, laissa couler le sang et l'eau, représentant ainsi le Baptême et l'Eucharistie. Ces deux Sacrements, en effet, renferment en quelque sorte tous les autres, car le Baptême en est le commencement et l'Eucharistie en est la fin et la perfection.

Tout cet enseignement est d'ailleurs celui du catéchisme du Concile de Trente : *Vere ac necessario (Eucharistia) fons omnium gratiarum diceuda est cum fontem ipsum omnium charismatum et donorum, omniumque Sacramentorum auctorem, Christum Dominum, admirabili modo in se contineat a quo, tanquam a fonte, ad alia sacramenta, quidquid boni et perfectionis habent, derivatur.* (P. II. CAP. IV. 9. 40. N. 2.)

(On pourra aussi consulter la Somme de St Thomas, où il développe admirablement cette doctrine.)



Réponses Liturgiques

Ornements sacrés. — Nous ne connaissons aucun décret ordonnant, défendant ou permettant certains sujets comme ornementation des chasubles et chapes. Seulement il faut avoir soin en cette matière de ne se laisser guider que par le bon goût et les traditions de l'Eglise.

Exposition du T. S. Sacrement. — L'Instruction Clémentine ordonne de couvrir les images ou les statues qui sont sur l'autel même où est exposé le T. S. Sacrement, mais ne défend nullement de rendre un culte spécial aux images des saints qui ne sont pas à l'autel de l'Exposition ; dès lors on peut aussi allumer des cierges en leur honneur. C'est, du reste, la pratique des églises de Rome : le jour des XL Heures, tout les autels, les images des saints et leurs reliques sont richement parés et entourés de lumières.

Couronnement de la T. Ste Vierge. — La pieuse coutume de déposer une couronne sur la tête de la statue de la T. sainte Vierge, à la clôture du Mois de Marie, étant en dehors de la liturgie, et

pouvant être considérée comme une de ces coutumes légitimes dont parle le Cérémonial des Evêques, nous ne voyons pas pourquoi on l'abolirait. Du reste, il ne conviendrait pas d'abolir une coutume populaire sans avoir préalablement consulté l'Evêque.

Leçons du Bréviaire. — La IXème leçon des saints dont on fait mémoire ne peut se composer que des leçons historiques.

Si on fait mémoire de deux saints qui ne sont pas unis, par exemple saint Hilarion et les saintes Ursule et ses compagnes, les leçons des saintes martyres ne peuvent pas se joindre à celles de saint Hilarion. S'il s'agit de saints unis entre eux comme les saints Fabien et Sébastien, dans le cas où cette fête serait simplifiée, on devrait joindre les trois leçons et n'en faire qu'une.

Amende honorable. — On ne peut faire l'Amende honorable ou lire un acte de consécration entre l'oraison du Très Saint Sacrement et la bénédiction. Le moment le plus favorable pour cet exercice serait ou avant de commencer le *Tantum Ergo* ou immédiatement après la bénédiction.

Inclination. — Lorsqu'on dit la messe à un autel où se trouve une image, une statue de la T. Sainte Vierge ou d'un autre saint, il faut, chaque fois qu'on prononce son nom, faire l'inclination vers la statue comme on la fait vers la croix pour le saint Non de Jésus.

Dies iræ. — Les nouvelles rubriques du Missel disent ; *Sequentia pro defunctis dicitur in die Commemorationis omnium defunctorum, et Depositionis defuncti. IN QUIBUSVIS CANTATIS MISSIS, UTI ETIAM IN LECTIS, QUÆ DIEBUS PRIVILEGIATIS FIUNT ; IN RELIQUIS AUTEM MISSIS VEL RECITARI VEL OMITTI POTEST AD LIBITUM SACERDOTIS.*

Peut-on ne chanter que quelques versets ? Un décret de la S. R. C. le permettait. Est-il maintenant dans la nouvelle révision des décrets ? Nous ne pouvons le dire que lorsque le dernier volume paraîtra.

Prières après la Messe. — Plusieurs fois déjà, nous avons dit que les prières après la messe doivent se dire à toutes les messes. Il n'y a d'exception que pour la messe conventuelle chantée ou non, ou pour la grand'messe.

Par messe conventuelle, on entend la messe qui se dit immédiatement après la récitation de l'office canonial et non après l'office de la sainte Vierge ou tout autre office de dévotion. Ainsi il n'y a que les religieux et les religieuses qui récitent l'office canonial qui jouissent des privilèges de la messe conventuelle. — C'est donc improprement qu'on donne ce nom à la messe de la communauté.

Grand'messe. — A la messe chantée, on ne peut rien omettre dans le chant du *Gloria*, du *Credo* et de tout l'ordinaire de la messe. On ne peut non plus omettre des oraisons, même de celles qui sont commandées par l'Ordinaire.



L'Heure d'adoration hebdomadaire.



Nous rappelons ici les avantages précieux qu'il y a pour nous de faire notre heure d'adoration chaque semaine avec nos paroissiens, de manière qu'elle devienne un exercice public.

C'est d'abord le moyen d'y être toujours exact et fidèle en se prémunissant contre les défaillances de la volonté et de la ferveur, et en empêchant qu'on ne vienne nous déranger pendant ce temps pour les confessions ou autres fonctions du ministère.

Par là aussi, nous faisons bénéficier nos fidèles des avantages de l'adoration, et nous avons ainsi un moyen facile d'entretenir en eux la connaissance et l'amour de la Sainte Eucharistie.

Voici une des lettres que nous avons reçues de nos confrères :

Pour me conformer à vos désirs exprimés dans les Annales des Prêtres-Adorateurs, No 11, je vous dirai qu'ici (à Cacouna (nous faisons l'Heure hebdomadaire d'adoration en public. Avec la permission de notre Evêque, nous exposons solennellement le T. S. Sacrement. Et tous les samedis, le soir après l'Angelus, un très grand nombre de paroissiens viennent déposer dans le sein de N.-S. Jésus-Christ, les peines, les fatigues comme aussi les joies de la semaine et puiser de nouvelles vigueurs pour la semaine qui commence.

L'organiste et les membres du Chœur sont heureux de venir rendre un solennel hommage à Jésus-Hosie. J'ajouterai que depuis la première semaine de septembre 1894, époque où commença cette Heure Sainte, jamais nous n'avons été dérangés par les malades ou autres affaires ; tandis qu'avant cette époque, on ne pouvait avoir une heure entière de tranquillité.

Je me flatte de dire que c'est pour la paroisse et le pasteur une source d'innombrables consolations. Rien de beau comme cette heure d'adoration une fois la semaine.





SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs.

— — — — —
 N° 12

Jésus-Eucharistie, Souverain Prêtre.

I. — Adoration.

Réunissez tous les sentiments de respect, de vénération, de reconnaissance, d'amour et de foi qui peuvent entrer dans l'acte d'adoration, pour adorer comme il le mérite Notre-Seigneur Jésus-Christ sous son nom sacro-saint, ineffable et redoutable de Prêtre ! Ecartez par la foi le voile des espèces, et dans ce Saint des saints où il exerce jusqu'à la fin la fonction suprême de son sacerdoce éternel, adorez le Prêtre par excellence : *Tu es sacerdos in æternum* : Vous êtes prêtre, vous êtes le prêtre, l'unique prêtre éternel, ô Jésus, Fils de Dieu fait homme ! Vous êtes prêtre comme personne ne l'a été et ne le sera ; prêtre par essence ; prêtre par nature autant que par élection : et votre élection, c'est votre nature même, qui vous a constitué Homme-Dieu ! — Vous êtes prêtre dans toute la plénitude de la forme sacerdotale, dans toute la perfection des qualités sacerdotales, dans toute l'étendue possible du pouvoir, de l'action et des fonctions du sacerdoce : *Tu es sacerdos* ! — O Jésus Prêtre, notre Prêtre, je vous salue, je vous bénis, je vous acclame, je me prosterne devant vous, je vous adore, je voudrais me fondre de reconnaissance et m'anéantir de respect devant la vérité profonde et incompréhensible, devant les qualités suréminentes, devant l'action infinie et ineffable de votre nom, de votre perfection, de votre fonction de prêtre : *Tu es sacerdos*.

Concentrons nos attentions sur la personne de notre Prêtre adorable. Il est clair qu'il faut au prêtre un appel de Dieu, pour qu'il puisse prétendre, sans témérité sacrilège, à s'approcher de lui et à intercéder pour ses frères. La délégation du peuple n'y saurait suffire : en quoi engagerait-elle Dieu ? Dieu ne s'engage qu'envers ceux qu'il appelle, et ceux-là, il les consacre : c'est-à-dire qu'il leur donne toutes les qualités qu'il veut trouver dans ses prêtres. — Quand, par quel signe, quelle onction,

quel sacrement enfin, Jésus a-t-il été consacré le prêtre de Dieu et de l'humanité !

Ah ! remontez à la source même de sa vie, pénétrez au plus intime de son être : voyez-vous le moment, attendu depuis la création du monde, où le Saint-Esprit ayant formé un corps du plus pur sang de Marie, lui mit une âme, la plus belle des âmes créées ? A ce moment même, plus prompt que l'éclair, mais plus grand que le moment de la création première elle-même, la seconde Personne de la Trinité, le Verbe attire à lui cette humanité privilégiée, et lui donne l'existence en devenant sa propre personne ; Dieu le Père contemple son Fils non plus dans son sein seulement, invisible et spirituel, mais devenu homme, fait chair, ayant en propre un corps et une âme ; et malgré cet état nouveau, comme son Verbe n'a rien perdu de ce qu'il était en attirant à soi cette humanité, Dieu le Père lui dit, à ce Verbe, désormais aussi vraiment homme par sa nature humaine, qu'il est Dieu par sa nature divine, il lui dit : *Tu es filius meus, ego hodie genuite !* Tu es mon fils, ô Verbe incarné ; je t'engendre aujourd'hui devenu chair, comme je t'engendrerais de toute éternité, pur esprit, dans mon sein : *tues Filius meus !* Et en même temps, dit saint Paul, le Père ajoute : *Tu es sacerdos in aeternum !* Tu es prêtre pour l'éternité !

Voilà son sacerdoce, sa double délégation : celle de Dieu, qui le consacre et l'agrée, celle de l'humanité, qui le délègue et l'envoie.

O Sacerdoce sublime ! Jésus, je vous adore dans la plénitude et la perfection de votre sacerdoce ! Montez à votre autel, "trône éternel de la justice : Dieu, votre Dieu, celui qui est votre Père, vous a consacré par l'onction du plus glorieux sacerdoce, par-dessus tous les anges et tout les hommes, vos frères : *Thronus tuus Deus... unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis !* — C'est de vous que découleront comme de leur unique source créée, toutes les grâces sacerdotales ; et tous ceux qui seront appelés au redoutable honneur du sacerdoce, participeront à votre incomparable élévation et devront se montrer dignes de vous par une sainteté qui les rende plus semblables à vous que tous leurs frères. "

II. — Action de grâces

Cette consécration sacerdotale de notre prêtre est aussi touchante que sublime. Car c'est bien pour nous, en notre nom, pour nous représenter, à notre profit, que cet aîné est fait prêtre. — Pécheurs et coupables, débiteurs et indigents, nous sommes aussi impuissants qu'indignes d'aborder Dieu pour le glorifier, l'apaiser, solliciter de nouveau ses bienfaits. Voici le prêtre très saint, tout-puissant qui sera toujours exaucé parce que son mérite infini lui en fait un droit : *exauditus pro sua reverentia*. Mais son éminente sainteté, qui le met si haut par-dessus la masse coupable, ne lui ferait-elle pas oublier ou mépriser la terre ? Non ! La bonté divine a voulu qu'en revêtant toutes les qualités d'un Dieu, il prit toutes les infirmités, toutes les misères, toutes les faiblesses de l'homme, le péché seul excepté. Et encore, du péché, de nos horribles péchés, qui sont notre mal essentiel et la cause de nos innombrables maux, — notre prêtre très saint, prend la tentation, la responsabilité et le châtement. Il s'en charge afin d'en connaître l'horreur et le malheur ;

afin d'avoir toujours et inépuisablement pitié, condescendance pour le pécheur.—Ah ! goûtez ces paroles de saint Paul, dites à la louange de notre père infiniment bon : Il n'a pas pris la nature des anges : mais celle des fils d'Abraham, aussi a-t-il dû être semblable en tout à ses frères, pour être miséricordieux et un prêtre fidèle qui offre à Dieu le sacrifice de propitiation pour les péchés du peuple. Il a voulu être tenté et souffrir afin de devenir tout-puissant à secourir ceux qui sont tentés. (Héb., c. 11.) — Allons donc avec confiance vers le trône de la grâce afin d'y trouver miséricorde, grâce et secours opportuns dans tous nos besoins. Car nous n'avons pas un prêtre incapable de compatir à nos infirmités : notre prêtre a été tenté et éprouvé comme nous, pour nous ressembler en tout sauf dans le péché. (Héb., c. 1v.) Jésus, notre prêtre semblable à nous, persécuté comme nous, afin de tout comprendre par expérience et de compatir plus miséricordieusement et plus tendrement à nos tentations, à nos faiblesses, à nos misères, à nos ignoraucas et à nos chûtes ! O Prêtre aimant et doux, charitable et condescendant, prêtre au coeur compatissant, que ma confiance à revenir toujours à vous sans douter jamais de votre coeur soit mon action de grâces à jamais !

III. — Réparation.

La vue de l'incomparable dignité du sacerdoce de Jésus-Christ fait bien comprendre le crime que commet le monde toutes les fois que par ruse, exigence ou violence il lutte contre les prêtres qui, dans l'Eglise, continuent visiblement le sacerdoce du Christ, et sont la personnification réelle et visible ici du Pontife éternel. Quelque basse que soit son extraction, vulgaire son esprit, courte son instruction, communes ses vertus, du moment que le plus humble des fils de l'homme a senti couler dans son âme quelques gouttes de l'onction sainte qui sacra Jésus-souverain Prêtre, et qui de ce Chef adorable du sacerdoce se répand jusqu'aux degrés les plus inférieurs de la hiérarchie sacerdotale, cet humble est prêtre, prêtre par choix de Dieu, prêtre par communication du sacerdoce de Jésus, prêtre pour l'éternité. Il est la part de Dieu, sa propriété, son ministre ; il est son instrument, son organe, sa bouche pour dire ses paroles et sa loi, ses pardons et ses condamnations ; son bras pour opérer les merveilles de la vie surnaturelle, créer les réalités du Sacrement, en appliquer les baumes, et distribuer tous les dons de la vie surnaturelle. Il porte au plus intime de son être un caractère unique et ineffaçable. Il habite dans le Saint des saints, il est au-dessus de tout le peuple, les sujets et les rois ; il n'appartient qu'à Dieu : il est l'homme de Dieu ; et sauf une apostasie publique qui le fasse exiler du sanctuaire par l'Eglise elle-même, il a le droit à la liberté absolue de son divin ministère, au respect, à la soumission, au concours humble et fidèle de tous. — C'est là le sentiment unanime de tous les siècles et de tous les peuples qui ne sont pas tombés dans le délire de la déraison sociale. — Comment alors caractériser les attentats des pouvoirs publics contre les droits, la liberté, la vocation même des clercs ? — C'est le plus grand des crimes sociaux, et il est commis contre les clercs de toute la hiérarchie, depuis l'enfant qui est violemment contraint d'échanger contre le scandale des camps la paix du sanctuaire, si nécessaire à sa vocation naissante, jusqu'au Souverain Pontife, dont la liberté est en-

chainée, la dignité outragée par les usurpations d'un pouvoir sacrilège. — Mais réparez aussi pour les préjugés, les misérables calculs, l'inintelligence injurieuse qui guide trop de chrétiens dans leur jugement pratique sur le sacerdoce; pour les oppositions déraisonnables, les manœuvres déloyales, tyranniques, aveugles et sacrilèges par lesquelles on s'oppose, jusque parmi les familles chrétiennes, aux vocations sacerdotales. — Enfin, si quelque astre en tombant du firmament de l'église attriste les âmes par le bruit de sa chute et déshonore l'Eglise par son apostasie, réparez encore, par prières, larmes et pénitence, ce crime de Lucifer dans le ciel et de Judas dans le Cénacle.

IV. — Prière.

Notre-Seigneur disait à ses apôtres : “ Voyez comme les moissons s'étendent et blanchissent au loin : demandez donc au Maître d'envoyer des ouvriers dans sa moisson : *Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios in messem suam.* ” Que ce soit notre prière ardente et pressante en terminant cette adoration. — Si le sacerdoce de Jésus est si beau, si puissant, si bienfaisant, s'il est le moyen nécessaire de sa médiation et par conséquent de la rédemption du monde, ah ! demandons pour d'innombrables âmes la grâce et l'honneur de participer au sacerdoce de Jésus-Christ, de l'étendre, de le multiplier, selon les exigences de la gloire de Dieu, du service de l'Eglise, de la sanctification des hommes. Demandons des prêtres, encore des prêtres, à Celui qui seul les discerne, les choisit et les appelle. Aidons par conseils, encouragement et aumônes les vocations sacerdotales, si contrariées de nos jours par l'affaiblissement de la foi dans les familles et par l'esprit du mal qui anime les pouvoirs contre le Christ et contre son Eglise. — Surtout ne cessons de demander pour tous les prêtres une abondante et nouvelle effusion de l'esprit sacerdotal du Prêtre par excellence ; la sainteté de Jésus, c'est-à-dire : la séparation du monde et de son esprit, l'attachement cordial et profond à ce Dieu qui est au Tabernacle leur unique partage, le zèle pour ses intérêts dans les âmes, enfin cet amour qui ne recule pas devant la souffrance pour compléter en eux le sacrifice non sanglant qu'ils offrent chaque jour et coopérer ainsi à la rédemption du monde : *Sacerdotes tui induantur justitiam et sancti tui exultent.*



Les Modèles du Prêtre-Adorateur

LE VENERABLE MARCELLIN CHAMPAGNAT

FONDATEUR DES PETITS FRÈRES DE MARIE.

C'est surtout au saint Sacrement de l'autel que le Vénéralble Champagnat aimait à témoigner son tendre et filial amour à Jésus-Christ. Sa foi à la présence réelle était si vive qu'on aurait dit qu'il voyait face à face Notre-Seigneur dans cet ineffable mystère. Au Séminaire, il demandait souvent la permission de visiter le Saint Sacrement, et il aurait passé une grande partie de ses récréations au pied des autels si la prudence de ses supérieurs n'avait mis des bornes à sa piété et à sa ferveur. Pendant qu'il était vicaire à Lavalla, il ne manquait jamais, après diner, de faire sa visite au Saint Sacrement, et il renouvelait cette pieuse pratique avant et après chaque sortie occasionnée par le soin des malades ou par toute autre affaire.

Quand il avait quelque chose d'important à traiter, quand il lui survenait quelques contradictions ou tout autre évènement désagréable, Jésus au Saint Sacrement était son refuge : c'est à ses pieds qu'il examinait ce qu'il avait à faire, et jamais il ne prenait une décision tant soit peu importante sans Lui avoir recommandé la chose. " Nous allons, disait-il dans ces circonstances, recommander tout cela à Notre-Seigneur pendant la sainte Messe, à la communion et dans nos visites ; nous verrons ensuite ce qu'il y a à faire." Que de fois des choses qui paraissaient désespérées se sont arrangées presque subitement et contre toutes les prévisions humaines après quelques prières faites à cette intention devant le Saint Sacrement ! Dans une circonstance où se débattit une affaire importante, les intérêts ne pouvaient s'entendre, et tout arrangement paraissait impossible. Au fort de la discussion, le Vénéralble Champagnat sembla d'abord se recueillir ; puis il se lève sans mot dire, va à la chapelle, se jette aux pieds de Jésus-Christ, et, après quelques instants d'une fervente prière, il rentre dans l'assemblée. A sa vue on se calme, et, lorsqu'il eut dit quelques mots qui parurent à tous pleins de raison, on s'entendit et l'on conclut l'affaire à la satisfaction de toutes les parties.

Sa piété dans la célébration de la sainte Messe était admira-

ble ; sa contenance pleine de modestie, son air pénétré, la gravité de sa démarche, son ton de voix pieux et animé, tout annonçait les sentiments dont son cœur surabondait, et l'impression profonde que faisait sur lui la sainteté de l'auguste sacrifice qu'il offrait à Dieu. Il était impossible d'assister à sa messe sans se sentir porté à la dévotion et pénétré d'un profond respect pour nos sacrés mystères. Lorsqu'il donnait la Communion, il prononçait ces paroles : *Ecce Agnus Dei* d'un ton de voix si pénétré et si attendri qu'on aurait cru qu'il voyait Notre-Seigneur, et que ce Dieu-Sauveur n'était pas pour lui un Dieu caché. Un grand nombre de personnes ont été profondément touchées et se sont senties portées à la dévotion en l'entendant prononcer avec tant de ferveur et de respect ces divines paroles.

Il ne manquait jamais de dire la sainte messe, et on l'a vu dans ses voyages faire quelquefois cinq ou six lieues et plus pour se procurer cette consolation, souvent, dans ces occasions, il restait toute la matinée à jeun, parce qu'il espérait célébrer le saint Sacrifice en arrivant où il allait. Dans un voyage qu'il fit à Gap, en descendant de voiture il s'informe quelle heure il est. " Onze heures " lui dit-on. Aussitôt il se dirige du côté de la cathédrale et il demande à dire la messe. Après son action de grâces, rejoignant son compagnon, il s'écrie : " Quelle faveur le bon Dieu m'a faite aujourd'hui ! je ne m'attendais pas au bonheur de monter à l'autel aujourd'hui ! " Une autre fois, arrivant à Bourg-Saint-Andéol, sans espérance de pouvoir offrir le saint Sacrifice parce qu'il n'avait pas son Célébret, la Providence permit qu'il rencontra dans cette ville un ecclésiastique de sa connaissance, ce qui lui procura la consolation de dire la sainte messe. Après l'action de grâces, ayant été remercier cet ecclésiastique : " Ah ! Monsieur, lui dit-il, je vous dois une faveur que je n'oublierai jamais ! " — " Il prononça ces paroles avec tant de foi et de piété, dit le prêtre qui rapporte ce fait, qu'elles produisirent sur moi une impression que vingt ans n'ont pu effacer. "

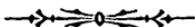
C'est le profond respect et le tendre amour que le Vénérable Champagnat avait pour Jésus au Saint Sacrement de l'autel qui le portaient à faire avec tant de solennité les offices de l'Eglise et à observer avec la plus minutieuse exactitude les rubriques et tout ce qui était prescrit par le cérémonial diocésain. Quoiqu'il aimât particulièrement la pauvreté et qu'il la fit régner avec soin dans la communauté, il voulait que la chapelle et tout ce qui servait au culte divin fissent exception, que

les ornements et les vases sacrés fussent non seulement propres, mais même riches, autant que les ressources de la communauté pouvaient le permettre.



UNE OBJECTION

Contre l'OEuvre des Prêtres-Adorateurs.



On entend parfois formuler cette objection contre l'Association : Mais encore une *nouvelle dévotion*, dit-on ; il y en a tant !

Voici la réponse : On a, certes, bien tort de s'écrier que c'est une dévotion nouvelle que celle qui a pour objet la divine Eucharistie ; et s'il nous fallait prendre les mots pour ce qu'ils sonnent, nous ne comprendrions pas comment on peut soulever une objection de ce genre lorsqu'il s'agit de l'adoration du Très Saint Sacrement.

Mais qui peut se passer de l'Eucharistie ? Quel est le prêtre surtout qui peut se contenter de croire à l'Eucharistie sans être obligé de traduire sa croyance envers ce Sacrement de vie dans la pratique quotidienne des vertus, dans sa vie tout entière ?

Le prêtre vient de l'Eucharistie, et il y tend ; — et il n'en vivrait pas ? il n'en ferait pas la première de ses dévotions, si toutefois on peut désigner de ce nom les devoirs du prêtre envers l'Eucharistie ? Car, *dévotion* dit plutôt quelque chose de facultatif, quelque chose de spécial qui convient à l'un sans convenir à l'autre ; mais l'Eucharistie est-elle et sera-t-elle jamais cela pour le prêtre ?

Non, sans doute, puisqu'elle est de *l'essence du Sacerdoce et qu'elle est sa raison d'être*. S'il n'y avait pas le Très Saint Sacrement sur la terre, pourquoi le prêtre existerait-il, et s'il n'y avait pas de prêtre, y aurait-il l'Eucharistie ? — Deux choses unies si intimement et si substantiellement peuvent-elles être séparées ? Oh ! c'est là la gloire du prêtre, et l'amour infini de Dieu dans le sacerdoce catholique. Nous appartiendrait-il à nous que l'amour a tirés de si bas pour nous élever si haut, de vouloir établir quelque distance entre ce que Dieu lui-même a voulu unir si étroitement, au point de nous faire d'autres Lui-même, *Sacerdos alter Christus* ?

Si donc, comme prêtres nous sommes unis à la Divinité, nous avons le devoir d'y tendre sans cesse, de nous efforcer de vivre perdus et consumés en elle. Tout ce qui nous rapproche de Dieu nous met d'avantage dans la grâce de notre vocation. Voilà pourquoi nous ne sommes jamais plus parfaitement prêtres que quand nous immolons la Victime sans tache au saint autel. Chaque fois que nous consacrons Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous le touchons, que nous le montrons, que nous le donnons aux âmes, nous sommes en plein dans la sublimité et l'exercice vrai des devoirs de notre état.

Il n'y aurait donc que quand nous nous approchons de Jésus-Eucharistie, que quand nous venons nous agenouiller à ses pieds pour l'honorer, l'adorer, lui parler de plus près, lui tenir compagnie, et en lui rendant nos hommages, dire aux fidèles, par notre présence, que Dieu est là, et qu'il a droit à tous nos hommages et à toutes nos adorations ; il n'y aurait donc que dans cette manifestation d'un autre genre, mais tout aussi importante, de notre foi et de notre amour envers la Personne de Jésus-Christ présent ici-bas, que nous ne serions plus dans l'exercice de notre vocation ?

Non, nous ne sommes pas seulement des créateurs, et simplement des gardiens de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Tabernacle, nous sommes ses *amis*, *vos amici mei estis*, et comme tels, nous sommes ses *consolateurs*, ses *confidents*, et ses *intimes* ; l'ami ne cache rien à son ami, ils se disent mutuellement leurs secrets, leurs joies et leurs peines ; et il y a du bonheur à demeurer auprès de celui que l'on aime, ne serait-ce que pour jouir de sa présence.

A cause de notre caractère sacerdotal, nous avons donc le devoir de l'adoration, mais de l'adoration de foi et d'amour qui est pour l'âme un repos divin, le tête-à-tête de l'intimité, le cœur-à-cœur de l'amitié.

Et, si on ne peut pas toujours se perdre et s'abimer en Dieu, on peut, au moins, et en tout temps, adorer plus simplement par le colloque, le regard, la contemplation active, la méditation de Jésus, de ses mystères, de ses vertus, etc.

Après l'autel et la communion, le prêtre n'est jamais plus grand qu'à l'adoration au pied du Tabernacle, continuant, là, dans la prière et la contemplation, sa messe du matin, s'identifiant avec Jésus-Christ dans le va-et-vient d'un échange continu d'amour et de don ! — C'est Jésus se prodiguant à celui qu'Il aime le plus ici-bas, son prêtre, et s'immolant de nouveau

sur l'autel de son cœur ; c'est le prêtre se plongeant dans l'océan d'amour où il a été formé et se renouvelant sans cesse dans cet abîme de l'infini.

O Prêtre, la terre te doit le ciel, mais à ton tour tu le dois à la terre. Tu n'as été fait si grand que parce qu'il y avait des âmes à sauver et que tu devais les nourrir de Dieu. Si l'Eucharistie quittait la terre, tu devrais t'envoler avec elle. Tu ne restes ici-bas que parce que Jésus est là. Oh ! comprends ta sublime mission au pied du saint autel, toi, l'ange du sanctuaire, le compagnon du divin Prisonnier qui t'a fait *son ami* ; garde-nous notre ciel ; sois le gardien vigilant, le compagnon assidu, l'ami dévoué, la lumière qui brille à la porte de notre paradis, l'adorateur passionné de ce Pain de vie descendu des cieux, et que tu as reçu la mission de nous donner et de rapporter au séjour de la gloire et de l'amour sans fin.



Messe dans une église étrangère

Plusieurs fois on nous a questionné au sujet des règles qu'un prêtre doit observer quand il célèbre dans une église où l'*ordo* est différent du sien. La réponse est facile, depuis le dernier décret de la S. C. R., du 9 décembre 1895.

La règle se résume ainsi : Tout prêtre qui célèbre dans une église étrangère, soit chez les réguliers, soit dans une église paroissiale, soit dans un oratoire public, dans les fêtes doubles et au-dessus, doit dire la messe que l'on dit dans cette église, même en vertu d'un indult spécial, et non celle qui correspond à son office personnel. Dans les semi-doubles et au-dessous, il peut dire la messe qu'il veut, d'après les rubriques générales sur les diverses messes permises dans les semi-doubles.

“Omnes et singuli sacerdotes tam sæculares quam regulares ad ecclesias consuantes, vel ad oratorium publicum, missas quum sanctorum tum beatorum, etsi Regularium proprias, omnino celebrent officio ejusdem ecclesiæ vel oratorii conformes, sive illæ in Romano, sive in Regularium missali contineantur ; exclusis tamen peculiari-bus ritibus Ordinum propriis.

“Si vero in dicta ecclesia, vel oratorio, officium ritus duplici inferioris agatur, unicuique ex celebrantibus liberum sit missam de Requie peragere, vel votivam, vel etiam de occurrenti feria, iis tamen exceptis diebus, in quibus præfatas missas rubrica missalis

romani vel S. C. R., decreta prohibent. Die 9. mensis decembris anno 1895.

Un décret subséquent a expliqué ces mots *oratorium publicum*, disant qu'on devait entendre par là les Chapelles privées des Evêchés, des Séminaires, des Collèges, des Communautés, des Hospices et des Prisons. En voici le texte :

Utrum, post Decretum generale die 9 decembris 1895 editum de Missa conformi officio Ecclesiæ vel Oratori pullici, Calendario loci, an vero celebrantes, respondere debeant Missæ quæ celebrantur in Capellis Episcoporum, Seminariorum, Collegiorum, piarum Communitatem, Hospitalium et Carcerum ? Et sacra Congregatio respondendum censuit : Dummodo agatur de Capella principali quæ ad instar Oratorii publici ad effectum memorati Decreti habenda est, *affirmative ad I, negative ad II.* Die 22 mai 1895.

Pendant ces mois d'hiver, un grand nombre de nos Associés, n'ayant pas une église chauffée, se trouvent dans l'impossibilité morale de faire l'heure d'adoration en présence du T. S. Sacrement.

En tout temps il est d'autres confrères que la maladie empêche de sortir et qui se trouvent dans la même impossibilité.

Nous aimons à rappeler à ce sujet que les Associés malades ou légitimement empêchés continuent d'être membres actifs de l'Œuvre, et par conséquent qu'ils peuvent faire à la sacristie ou dans leur chambre leur heure régulière d'adoration, et sont en droit d'inscrire cette heure sur le libellum mensuel.

Le Petit Messager du T. S. Sacrement

Ce dernier mois de l'année est l'époque la plus favorable pour recruter des abonnés à cette petite Revue, à laquelle nos Confrères veulent bien s'intéresser si activement. Nous espérons qu'ils voudront bien faire de nouvelles démarches pour la répandre davantage, et accroître par là dans les âmes la piété envers l'adorable Eucharistie.

Comme nous l'avons déjà dit, nos Confrères eux-mêmes reçoivent de droit cette Revue par le seul fait qu'ils ont acquitté la cotisation régulière de \$ 1.00 pour l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs. Nous sommes heureux de dire que, grâce à ce moyen, l'immense majorité de nos Associés reçoivent à la fois le *Messenger* et les *Annales*.

A ce sujet, nous permettra-t-on de rappeler à quelques Confrères qu'ils sont en retard d'un, et même de deux et trois ans pour la cotisation annuelle ? Ils voudront sans doute, en réglant cette petite dette, contribuer pour leur part au soutien de l'Œuvre dont ils font partie,

Progrès de l'Œuvre au Canada

Pendant le mois dernier, nous avons inscrit 9 nouveaux membres de l'Association dans les diocèses suivants :

Valleyfield, 2 ; St Hyacinthe, 2 ; Montréal, 2 ; Québec, 2 ; Toronto, 1.

COTISATIONS RECUES PENDANT LE MOIS DERNIER

No. 23 : \$ 0.50 — 174 : \$ 1.00 — 282 : \$ 1.00 — 308 : \$ 1.00 —
392 : \$ 1.00 — 656 : \$ 1.00 — 666 : \$ 1.00 — 709 : \$ 2.00 — 712 :
\$ 1.00 — 728 : \$ 1.00 — 731 : \$ 1.00 — 754 : \$ 1.00 — 792 : \$ 1.00
— 804 : \$ 0.80 — 805 : \$ 1.00 — 830 : \$ 1.00 — 1030 : \$ 1.00 —
1040 : \$ 0.50 — 1058 : \$ 1.00 — 1108 : \$ 1.00 — 1178 : \$ 1.00 —
1243 : \$ 1.00 — 1265 : \$ 1.00 — 1268 : \$ 1.00 — 1270 : \$ 1.50 —
1278 : \$ 1.00 — 1314 : \$ 0.50 — 1318 : \$ 1.00 — 1324 : \$ 1.00 —
1333 : \$ 1.00 — 1335 : \$ 1.00 — 1336 : \$ 0.50.

Confraternitas Sacerdotalis

Adorationis Sanctissimi Sacramenti

Numerus inscriptionis

Nomen :

Prenomen :

Mensis

1	7	13	19	25
2	8	14	20	26
3	9	15	21	27
4	10	16	22	28
5	11	17	23	29
6	12	18	24	30
				31

RECOMMANDATIONS AUX PRIÈRES.

S. Père le Pape. — Nos Seigneurs les Évêques du Canada. — L'Association des Prêtres-Adorateurs. — La fondation d'un nouveau trône eucharistique à Mexico. — La Retraite annuelle de la Communauté de Montréal. — Les Retraites des Dames et des Hommes à la Chapelle du Saint Sacrement. — Des vocations religieuses. — Des étudiants, — Des défunts. — Des pécheurs. — Un curé et ses paroissiens. — Toutes les intentions recommandées sur les libellums du mois-dernier.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 101 à 200, de vouloir bien célébrer durant le mois de Décembre la messe prescrite pour les Associés défunts.

COMMENDATIONES :